



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021

### Quorum provisoire

Les actionnaires de la société EUROPLASMA ont été convoqués en assemblée générale ordinaire, le 8 juin 2021 à 14 heures à Pessac (33600) Cité de la Photonique - Bâtiment Sirah, 3-5 Allée des Lumières, comme annoncé dans l'avis de réunion valant avis de convocation paru au Bulletin des annonces légales obligatoires du 28 avril 2021 ([Bulletin n° 51](#)).

La validité de l'assemblée générale convoquée sur première convocation sera subordonnée à la présence ou à la représentation d'actionnaires possédant au minimum 20% des actions ayant le droit de vote.

Sur la base des formulaires de vote et des pouvoirs reçus à ce jour, le quorum provisoire s'établit à 2,987 % et n'atteint donc pas pour le moment le quorum requis.

La Société souhaite informer ses actionnaires qu'à défaut de quorum requis à l'ouverture de la séance, l'assemblée générale convoquée en première convocation ne pourrait délibérer, nécessitant la convocation d'une seconde réunion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les date, heure et lieu de la seconde assemblée générale ordinaire et extraordinaire seraient décidées par le Conseil d'administration appelé à se réunir le 8 juin 2021 et feraient l'objet de nouvelles formalités de convocation et d'un communiqué.

En outre, eu égard aux incertitudes résultant du contexte actuel lié à la Covid-19, le Conseil d'administration invite à la plus grande prudence dans ce contexte et recommande à chaque actionnaire de privilégier le vote par correspondance ou le pouvoir au président plutôt qu'une présence physique dans le cas d'une seconde convocation.

Pour les actionnaires souhaitant participer physiquement à l'assemblée générale, le port du masque sera obligatoire et ils sont invités à se munir d'un stylo en vue de l'émargement de la feuille de présence.

### À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com).

### Contacts :

#### **Europlasma**

**Anne BORDERES** – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – [contactbourse@europlasma.com](mailto:contactbourse@europlasma.com)

#### **ACTUS finance & communication**

**Anne-Catherine BONJOUR** – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 693 – [acbonjour@actus.fr](mailto:acbonjour@actus.fr)

**Grégoire SAINT-MARC** – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – [europlasma@actus.fr](mailto:europlasma@actus.fr)